Questions orales

LA DATE LIMITE POUR LA RENÉGOCIATION DE L'ACCORD CONCERNANT LES GARANTIES NUCLÉAIRES—LES MOTIFS DE L'EXEMPTION EN FAVEUR DU PAKISTAN

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné que le gouvernement s'est engagé en 1974, au moment où il a présenté ses nouvelles propositions de garantie, à renégocier dans un an, et maintenant dans deux ans, les dispositions de garantie incorporées dans tous les accords conclus avec les pays qui reçoivent du matériel nucléaire canadien, le ministre peut-il nous expliquer pourquoi l'accord conclu avec le Pakistan ne comporte pas cette disposition visant à obtenir des garanties plus sûres?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le Pakistan n'a pas été exempté de l'application de la décision du gouvernement d'exiger de meilleures garanties. Cependant, la date limite a été reportée à cause d'un certain nombre de facteurs, surtout parce que le Pakistan voulait bénéficier des mêmes conditions que l'Inde. Le Pakistan n'était pas disposé à conclure une entente prévoyant des garanties plus sévères aussi longtemps que nous n'aurions pas pris de décision à propos de l'Inde. La décision ayant été prise, nous avons amorcé une nouvelle série de négociations avec l'Inde ce mois-ci qui aboutiront nous espérons, à une entente prévoyant des garanties plus rigoureuses.

Mlle MacDonald: Étant donné que cela commence à ressembler de plus en plus à une politique nucléaire ambivalente et comme le Pakistan ne paraît nullement disposé à donner des garanties plus rigoureuses dans ses ententes nucléaires, le ministre peut-il nous dire pendant combien de temps encore le Canada fournira du matériel nucléaire au Pakistan sans avoir obtenu une modification de l'entente?

M. Baker (Grenville-Carleton): Aussi longtemps qu'il y aura une piastre à faire.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, à l'heure actuelle, nous fournissons du matériel au Pakistan aux termes d'une entente antérieure. Jusqu'à présent, le Pakistan n'a violé aucune entente qu'il a conclue avec le Canada. C'est une chose qu'il ne faut pas oublier. Ce que nous voulons, c'est améliorer les garanties dans nos ententes avec le Pakistan. L'honorable représentante ne devrait pas insinuer que le Pakistan a pu manquer à ses engagements. Il se peut que les propositions rigoureuses que nous soumettrons au Pakistan lui paraissent trop sévères et alors nous aurons à repenser notre coopération future avec ce pays.

L'ATTITUDE DU PAKISTAN À L'ÉGARD DU TRAITÉ DE NON-PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme, il y a plus de quatre mois, le premier ministre avait affirmé à la Chambre qu'il n'était pas absolument sûr que le Pakistan ne modifie son attitude à l'égard du traité de non-prolifération, le ministre peut-il nous dire maintenant si les négociations actuelles avec le Pakistan indiquent qu'il est disposé à changer d'attitude à l'égard de ce traité?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je dirais que non, monsieur l'Orateur.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LA DÉCLARATION DU MINISTRE AU SUJET DU BILINGUISME DANS LE CONTRÔLE DE LA CIRCULATION AÉRIENNE AU QUÉBEC—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. J'aimerais savoir si ses déclarations lors d'un entretien à CFCF ont été citées correctement dans l'article de la Gazette de Montréal intitulé «Les deux langues dans l'espace aérien du Québec d'ici 1978» qui a été publié ce matin. Dans l'affirmative, le ministre peut-il expliquer à quoi servira la commission ou dire si ce n'était qu'une vérité d'évidence vu qu'il y a déjà six aéroports du Québec qui utilisent les deux langues officielles?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, les observations et le reportage en question peuvent être placées dans le contexte de ce que nous voulons faire par rapport à toute la circulation aérienne au Québec si nous pouvons vraiment établir des procédures fiables qui garantiront la sécurité. Autrement dit, la conversation avait trait au fait que nous reconnaissons en tout temps le besoin de garantir que les procédures que nous voulons établir sont sûres avant de songer à les appliquer pour de bon. Bien entendu, nous avons beaucoup travaillé à cette fin dans les services du ministère et aussi en collaboration avec la commission. La conversation s'est poursuivie avec la question suivante: Si tout va bien et que vous mettez au point des procédures dont la sécurité est prouvée, quel sera le programme de mise en œuvre? C'est à ce moment-là que j'ai indiqué que nous comptions mettre en œuvre les procédures progressivement partout au Québec d'ici la fin de 1978. Cette date n'est cependant pas certaine à cause de problèmes que la mise en œuvre pose au fur et à mesure que nous progressons, mais c'est la date que nous visons et c'est ce que j'ai indiqué.

LA POSITION DES CONTRÔLEURS FRANCOPHONES DE LA CIRCULATION AÉRIENNE QUANT À LA COLLABORATION AVEC LA COMMISSION D'ENQUÊTE

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le ministre de son explication. A mon avis, il importe énormément que tout soit bien clair. J'aimerais aussi demander si le ministre a reçu une indication quelconque que les Gens de l'Air ont changé d'attitude puisqu'à ma connaissance, ils n'ont rien dit pour indiquer qu'ils sont prêts à collaborer avec la commission. Selon moi, leur collaboration serait extrêmement souhaitable.

• (1430)

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, les entretiens que nous avons eus avec les Gens de l'Air visaient en partie à assurer cette collaboration avec la commission. Cela est bien différent de la participation nécessaire des Gens de l'Air aux exercices effectués à l'aide d'un simulateur et à d'autres activités. Nous avons fait des progrès à cet égard, mais les entretiens se poursuivront sans doute encore.

LA NOUVELLE ORDONNANCE PORTANT SUR L'EMPLOI DES LANGUES DANS LES COMMUNICATIONS AÉRIENNES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à l'intention du ministre des Transports au sujet du protocole d'accord conclu entre les contrôleurs aériens, les pilotes et le ministre, qui stipulait que le ministère présenterait avant le 1er juillet une ordonnance relative à la navigation aérienne portant sur